REPUBLIQUE DU BENIN

PRESDIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-654 DU 04 DECEMBRE 2006
Chargeant Monsieur **Edgard Charlemagne ALIA**, Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre de la Défense Nationale pour compter du Mercredi 22 Novembre 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le Décret n° 2006 – 178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du Mercredi 22 Novembre 2006, Monsieur Edgard Charlemagne ALIA, Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 2 - MSPCL 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTRES 22.